

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3075

21 décembre 2012

SOMMAIRE

Across International s.à r.l.	147590	Fonds Massinissa Lux	147558
Advanced Holdings S.à r.l.	147564	Food Concepts Holding SA	147564
Alema S.A.	147555	Forgespar S.A.	147559
ATC Management (Luxembourg) S. à r.l.	147555	Fourvest S.à r.l.	147558
Bominvest S.à r.l.	147555	FR Plasco Holdings Sàrl	147558
Century Opportunity Group S.A.	147561	FW Investment Holdings S.à r.l.	147559
CG (Germany) II S.à r.l.	147556	Galerie La Cité	147560
CMS Management Services S.A.	147555	Garage Pirsch s.à r.l.	147560
Comptoir Pharmaceutique Luxembourg- geois S.A.	147556	General Insurance Agency Frank Kok S.à r.l.	147562
Creek Corporate S.à r.l.	147556	Getral S.A.	147562
Crismagand, société de gestion de patri- moine familial	147590	Gibeko S.A.	147562
Eagle 5 S.à r.l.	147563	Gland Finance S.à r.l.	147562
Eagle JV S.à r.l.	147563	G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l.	147560
E.C. Handelsagentur - Euro-Cuisines S.A.	147560	Greisendall S.A.	147563
Elfin Group S.à r.l.	147557	Grenchen Investment S.à r.l.	147563
Elinar Group S.à r.l.	147557	H&G Management S.à r.l.	147563
Esoledad S.A.	147561	Holding Luxco 1 S.à r.l.	147562
Etoile Développement I S.A.	147561	Immo Pro Concept	147596
Etoile Promotions «AB» S.A.	147561	Indosuez Holdings II S.C.A.	147554
Etoile Promotions «AB» S.A.	147560	Mont-Blanc Real Estate S.à r.l.	147592
Etraph Management S.à r.l.	147557	Pradera Central Holdco S.à r.l.	147597
Etraph Management S.à r.l.	147557	Sautic S.A.	147585
Eucico SPF S.A.	147557	Signitec S.à r.l.	147600
Faga S.A.	147558	Soconim S.A.	147554
Faga S.A.	147559	Tancrede S.A.	147594
Ferinox S.à r.l.	147559	Vanda Property S.A.	147588
FGP XII S.à r.l.	147559	World Hopper s.à r.l.	147554
		WP Merger S. à r.l.	147554
		WP Roaming III S.à r.l.	147561

World Hopper s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.063.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 29 novembre 2012.
Pour WORLD HOPPER s.à r.l.
Michel Collignon

Référence de publication: 2012156731/12.

(120206415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 124.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Merger S.à r.l.
Mr. Guy Sochovsky
Manager

Référence de publication: 2012156732/12.

(120206325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Soconim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012156671/13.

(120206941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Indosuez Holdings II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2012

Le mandat des sociétés INDOSUEZ PARTICIPATIONS S.A., siège social au 45, avenue du Général Leclerc, F-92250 La Garenne Colombes, la COMPAGNIE FRANCAISE DE L'ASIE, siège social au 33, rue Saint Ambroise, F-75011 Paris, et CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est renouvelé comme membre du Conseil de Surveillance pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat de la société ERNST & YOUNG SA., siège social au 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach, est renouvelé comme Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société
INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A.

Référence de publication: 2012157077/16.

(120207386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Alema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 novembre 2012

L'assemblée générale prend acte:

- du changement d'adresse de Monsieur SAMMARTINO Rosario, nouvelle adresse 50, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012156806/13.

(120207532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Bominvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.014.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 28 novembre 2012 que le siège de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156836/12.

(120207673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Suite à la conversion d'ATC Corporate Services (Luxembourg), associé unique de la société, d'une société anonyme en société à responsabilité limitée en date du 25 juillet 2012, l'associé unique de la société est:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012156819/17.

(120207065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CMS Management Services S.A. en fonction au 15 Novembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2012156893/12.

(120207409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

CG (Germany) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 462.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.349.

Il est porté à connaissance du Registre que Harald Alexander Wassink, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle comme suit:

de:

208, Herengracht, NL - 1016BS Amsterdam

vers le:

Barbara Strozziilaan 364, Eurocenter II 4th Floor, 1083 HN Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012156891/18.

(120207593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung vom 25. Oktober 2012

Die Ordentliche Generalversammlung hat folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

Ernennung:

Frau Blanche MOUTRIER (Verwaltungsratsmitglied)

mit Berufsadresse: 32A, rue Zénon Bernard, L - 4031 Esch-Alzette

mit Amtszeit bis zur Ordentlichen Generalversammlung die im Jahr 2018 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, den 30.11.2012.

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A.

Antoine SECK

Directeur général

Référence de publication: 2012156895/18.

(120207432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Creek Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.987.

Il est porté à connaissance du Registre que Harald Alexander Wassink, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle comme suit:

de:

208, Herengracht, NL - 1016BS Amsterdam

vers le:

Barbara Strozziilaan 364, Eurocenter II 4th Floor, 1083 HN Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012156900/18.

(120207592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Etraph Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.826.

Je vous informe que je démissionne de mon mandat de gérant de la société Etraph Management S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Ronald Weber.

Référence de publication: 2012156933/10.

(120207869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Etraph Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.826.

Je vous informe que je démissionne de mon mandat de gérant de la société Etraph Management S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Ralph Bourgnon.

Référence de publication: 2012156934/10.

(120207869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Elinar Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.970.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.046.

Les comptes annuels pour la période du 4 août 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156930/11.

(120207016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Elfin Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.732.287,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.073.

Les comptes annuels pour la période du 4 août 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156929/11.

(120207015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Eucico SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.854.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUCICO SPF S.A.

F. DUMONT / CH. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012156956/12.

(120207467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Fourvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.570.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 28 novembre 2012 que le siège de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156966/12.

(120207671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Faga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.696.

I hereby resign as a member of the Board of Directors of Faga S.A., R.C.S Luxembourg B-83696, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 30 November 2012.

Torben Madsen.

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de Faga S.A., R.C.S Luxembourg B- 83696, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Torben Madsen.

Référence de publication: 2012156968/13.

(120207237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Fonds Massinissa Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fonds Massinissa Lux

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012156965/11.

(120207540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.368.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 15 septembre 2008.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 15 septembre 2008, FR XI Offshore AIV, L.P., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales sous forme nominative d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société FR Plasco Coinvest Ltd., avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro WK-204191;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2012156989/18.

(120207310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Forgespar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 28.936.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société PLACOLUX S.A., dont le siège est établi à 3, Op d'Schmëtt L-9964 HULDANGE (R.C.S.: B 109.042), que je démissionne du poste de commissaire en date du 1^{er} novembre 2012.

Référence de publication: 2012156988/10.

(120207491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.683.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012156992/10.

(120207018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Ferinox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.570.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156973/10.

(120207520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Faga S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.696.

Par la présente, la Catella Bank S.A. dénonce le siège social domiciliaire de la société Faga S.A., R.C.S. Luxembourg B- 83696, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 30 novembre 2012.

CATELLA BANK S.A.

Référence de publication: 2012156971/10.

(120207617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

FGP XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Madame Elke Birk-Hansel au poste de gérant A de la société avec effet au 7 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012156974/14.

(120207545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Galerie La Cité, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 31.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012157008/10.

(120207156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Garage Pirsch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 164, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.413.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012157009/10.

(120207561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.149.

En date du 9 octobre 2012 et avec effet au 31 octobre 2012, Davide Madini, avec adresse au 8, Via Melchiorre Gioia, 20124 Milan, Italie, a démissionné de son mandat de gérant de la société G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106149.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156996/14.

(120207278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Etoile Promotions «AB» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.973.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156955/11.

(120207954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

E.C. Handelsagentur - Euro-Cuisines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.469.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156925/9.

(120207566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.759.250,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming III S.à r.l.

Mr. Guy Sochovsky

Manager

Référence de publication: 2012156735/12.

(120206327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Century Opportunity Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.034.

La société anonyme AFC Benelux S.à r.l., avec siège social à 1, Rue de Steinfort L-8371 Hobscheid, a dénoncé le siège social établi en ses locaux situés au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, de la société à responsabilité limitée Century Opportunity Group S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147034.

Hobscheid, le 29 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012156876/11.

(120207145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Etoile Promotions «AB» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.973.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156954/11.

(120207953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Esoledad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1, Op der Lampertskaul.

R.C.S. Luxembourg B 103.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156951/9.

(120207137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Etoile Développement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.558.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156952/11.

(120207951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Getral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 96.608.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012157013/10.

(120207161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Gibeko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 75.198.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012157014/10.

(120207160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Gland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.272.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157016/10.

(120207445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

General Insurance Agency Frank Kok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 49, Schlassgewann.
R.C.S. Luxembourg B 83.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157011/9.

(120207231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Holding Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 148.200.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012157038/15.

(120207677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Signature.

Eagle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2012156926/11.

(120207739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Greisendall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 157.324.

Le Bilan au 31.12.2011 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157029/10.

(120207210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Grenchen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.301.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157030/10.

(120207443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

H&G Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.362,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012157032/12.

(120207086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Eagle 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2012156927/11.

(120207733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Signature.

Advanced Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 novembre 2012 que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l. 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg	0
Mr. Robert J. Tomei	
Flat 1, 36 Cranleigh Gardens, London SW7 3DD United Kingdom	<u>67.688.650</u>
TOTAL	<u>67.688.650</u>

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156787/19.

(120207516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

In the year two thousand twelve, on the seventh day of November at 10.00 a.m.,

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Food Concepts Holding SA, a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 148.428 (the Company). The Company was incorporated on 18 September 2009 pursuant to a notarial deed, published on 20 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2060 page 98846. The articles of association of the Company were last amended on 7 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).

The Meeting was chaired by Mr Enrico Maria NECKELS, professionally residing in Luxembourg (the Chairman), who appointed Mrs Thomas SEGAL, avocat, residing in Luxembourg as secretary (the Secretary).

The Meeting appointed Mr Ben STRUNKMANN-MEISTER, residing in Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that four million five hundred twenty-one thousand one hundred eighty-three (4,521,183), representing eighty-two (82%) of the voting shares of the Company having an issued share capital in the amount of five million five hundred forty thousand five hundred and thirteen (5,540,513), were duly represented at this Meeting. In accordance with section 70 of the Luxembourg law on Commercial Companies of 10 August 1915, the Shareholders had been convened to the Meeting and thus had received due notice of, and had been duly informed of, the agenda prior to the Meeting. The Meeting was consequently regularly constituted and could deliberate upon all the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting was worded as follows:

1. Acknowledgement of the report of the board of directors of the Company relating to transactions in which certain directors may have had an interest conflicting with that of the Company;

2. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may provide management services, assistance and other services to subsidiaries, related companies or third parties in relation to food industry or related services. It may create, buy, sell, license or use any intellectual property rights or similar rights in this respect.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

3. Amendment of articles 6, 7.3, 11.4 and Section VIII (Definitions) of the Articles, and creation of new articles 11 and 13 to reflect the specific rights granted to CIR International S.A.;

4. Adoption of the restated Articles;

5. Resignation/dismissal of the directors of the Company;

6. Resignation of the statutory auditor of the Company;

7. Discharge (quitus) of the resigning or dismissed directors and of the resigning statutory auditor of the Company;

8. Appointment of new directors and of the statutory auditor of the Company;

9. Approval of the issuance of convertible notes; and

10. Miscellaneous.

III. That the Meeting took the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The Meeting resolved to acknowledge the report of the board of directors of the Company relating to transactions in which certain directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

Second Resolution:

The Meeting resolved to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may provide management services, assistance and other services to subsidiaries, related companies or third parties in relation to food industry or related services. It may create, buy, sell, license or use any intellectual property rights or similar rights in this respect.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Third Resolution:

The Meeting resolved to amend articles 6, 7.3 and Section VIII (Definitions) of the Articles, and to create new articles 11 and 13 to reflect the specific rights granted to CIR International S.A., as set out in the fourth resolution below.

The Meeting further resolved to set the date of the annual General Meeting of the Shareholders of the Company on 12 June at 2.00 p.m. of each year, and to amend article 11.4 (which shall be renumbered into article 12.4 as a result of the restatement of the Articles adopted in the fourth resolution below) accordingly.

Fourth Resolution:

The Meeting resolved to restate the Articles in their entirety, as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Food Concepts Holding SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may provide management services, assistance and other services to subsidiaries, related companies or third parties in relation to food industry or related services. It may create, buy, sell, license or use any intellectual property rights or similar rights in this respect.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at five million five hundred forty thousand five hundred thirteen Euros (EUR 5,540,513.-) represented by five million five hundred forty thousand five hundred thirteen (5,540,513) Shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The authorized share capital of the Company is set at twenty million Euros (EUR 20,000,000.-), represented by twenty million (20,000,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each per share.

5.4. The Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this provision in the Luxembourg Official Gazette, Memorial C, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorized share capital. The Board of Directors may limit or waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time, the amount and the class of the authorised shares to be subscribed and issued and to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without a share premium.

Art. 6. Shares.

6.1. Form - Share Register - Redemption of shares 6.1.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.1.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.1.3. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.1.4. Subject to the transfer provisions here below, a share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.1.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

6.2. Lock-up

6.2.1. Without prejudice to article 6.7 below, none of the Minority Shareholders shall transfer, directly or indirectly, in whole or in part, its Shares to any third party before the expiry of the 4th (fourth) year as of the incorporation date of the Company (the Lock-up Period).

6.2.2. During the Lock-up Period, each Minority Shareholders shall in any case have the right to transfer, in whole or in part, its Shares to one or more third parties, provided that each of them is preliminarily identified and approved in writing by Investor, at its absolute and unfettered discretion.

6.3. Investor's Pre-emptive right

6.3.1. Without prejudice to article 6.7 below, Investor shall have a right of pre-emption with respect to any transfer of the Shares, on the following terms and conditions.

6.3.2. In the event that any Minority Shareholder intends to transfer its Shares, it shall give written notice thereof to Investor (within the context of this article 6.3, the Pre-emptive Notice), specifying/containing:

(i) the name of the Person interested in purchasing the Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);

(ii) the price offered for each selling Share;

(iii) all other terms and conditions of the proposed transfer; and

(iv) a copy of the written offer received from the Person interested in purchasing the Shares.

6.3.3. Investor shall have the right (within the context of this article 6.3, the Pre-emptive Right), for a period of forty-five (45) Business Days following receipt of the Pre-emptive Notice, to purchase, in whole or in part, the selling Shares on the terms and for the consideration set out in the Preemptive Notice. The Pre-emptive Right shall be exercised by Investor by giving the selling Shareholder written notice thereof, which notice shall also fix the date (which shall be a Business Day not less than five (5) and not more than thirty (30) Business Days after the date on which such notice is given) on which the selling Shares are to be transferred.

6.3.4. Should the consideration offered by the Person interested in purchasing the Shares not be constituted, in whole by cash, Investor will be entitled to request, by giving a notice within the period set out in article 6.3.3 above, that the Fair Market Value of the selling Shares and the noncash consideration be determined according to the following provisions:

(i) Investor and the selling Shareholder shall appoint within 10 (ten) Business Days of the date of the notice given pursuant to this article 6.3.4 an Appraiser that shall determine the Fair Market Value within 30 (thirty) Business Days of its appointment;

(ii) once the Fair Market Value is determined and within 15 (fifteen) Business Days of the notice of such determination, Investor will be entitled to exercise its Pre-emptive Right pursuant to this article 6.3. It is understood and agreed that any cost arising in connection herewith, shall be borne and paid equally by the relevant Shareholders.

6.3.5. If Investor does not notify the selling Shareholder in accordance with articles 6.3.3 or 6.3.4 above (as the case may be) or does only exercise its Pre-emptive Right with regard to part of the selling Shares within the aforesaid period, Investor will be deemed to have wholly or partly forfeited its Pre-emptive Right (as the case may be) and the procedure foreseen under article 6.4.2 below shall apply.

6.3.6. In case the Minority Shareholders elect not to or not to fully exercise their Pre-emptive Right in accordance with article 6.4.3 below, the selling Shareholder shall then be free to transfer all or respectively all remaining selling Shares, at the same price and under the same terms and conditions specified in the Pre-emptive Notice, within forty-five (45) Business Days following the expiration of the forty-five (45) Business Day period referred to in article 6.3.3 above to a third party.

6.3.7. If the selling Shares are not transferred within the period and on the terms referred to in article 6.3.6 above, the selling Shareholder shall again become subject to the provisions of articles 6.3. and 6.4.

6.4. Minority Shareholders' Pre-emptive right 6.4.1. Without prejudice to article 6.7 below and subject to article 6.3 above, each Minority Shareholder shall have a right of preemption with respect to any transfer of the Shares owned by other Minority Shareholders.

6.4.2. In the event that any Minority Shareholder intends to transfer its Shares and that Investor has elected not to or not to fully exercise its Pre-emptive Right foreseen under article 6.3.3 above, the Minority Shareholder(s) shall give written notice thereof to the other Minority Shareholders (within the context of this article 6.4, the Pre-emptive Notice), specifying/containing:

(i) the name of the Person interested to purchase the selling Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);

(ii) the price offered per each selling Share; and

(iii) all other terms and conditions of the proposed transfer.

6.4.3. Each non selling Minority Shareholder shall have the right (within the context of this article 6.4, the Pre-emptive Right), for a period of forty-five (45) Business Days following receipt of the Pre-emptive Notice, to purchase pro-rata, in whole or in part, the selling Shares on the terms and for the consideration set out in the Pre-emptive Notice. The Preemptive Right shall be exercised by each non selling Minority Shareholder by giving the selling Minority Shareholder written notice thereof, which notice shall also fix the date (which shall be a Business Day not less than five (5) and not more than thirty (30) Business Days after the date on which such notice is given) on which the selling Shares is to be transferred.

6.4.4. Should the consideration offered by Person interested in purchasing the Shares not be constituted, in whole by cash, the Fair Market Value determined pursuant to article 6.3.4 shall apply.

6.4.5. If Investor has elected not to start the procedure provided for under article 6.3.4 above, each Minority Shareholders is entitled to request the determination of the Fair Market Value in accordance with that article.

6.5. Drag-along right

6.5.1. Without prejudice to article 6.7 below, should Investor receive an offer from a third party for the sale of all (but not less than all) its Shares, Investor shall deliver written notice (the Drag-Along Notice) to the Minority Shareholders, specifying/containing:

(i) that Investor wishes to exercise its right under this article 6.5 with respect to such sale;

(ii) the name of the Person interested to purchase the Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);

(iii) drafts of purchase and sale documentation setting forth the terms and conditions of payment of such cash price and all other material terms and conditions of such sale (the Draft Sale Agreement);

(iv) the written offer (the Drag-Along Offer), duly signed by the third party, to purchase all (but not less than all) Investor's Shares; and

(v) the anticipated time and place of the closing of such sale.

6.5.2. Upon delivery of the Drag-Along Notice, the Minority Shareholders shall have the obligation to sell their Shares, free and clear of any encumbrances, to the third party pursuant to the terms and conditions set forth in the Draft Sale Agreement and in the Drag Along Offer.

6.6. Tag-along right

6.6.1. Without prejudice to article 6.7 below, if Investor intends to sell all or part of its Shares to a third party, then Investor shall offer the Minority Shareholders a right to participate in such sale on a pro rata basis.

6.6.2. For the purposes of article 6.6.1 above, Investor shall deliver a written notice (the Tag-Along Notice) to the Minority Shareholders, specifying/containing:

(i) the name of the Person interested to purchase the Shares and any other relevant information about such Person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);

- (ii) the price per Share offered for the transfer; and
- (iii) drafts of sale documentation setting forth the terms and conditions of payment of such price and all other material terms and conditions of such sale;
- (iv) an offer to the Minority Shareholders to participate in such sale, on and subject to the same price, terms and conditions offered to Investor (the Tag-Along Offer); and
- (v) state the anticipated time and place of the closing of such sale.

6.6.3. the Minority Shareholders shall have the right, within a period of fifteen (15) Business Days from the date of the Tag-Along Notice (the Tag-Along Period), to deliver to Investor a written notice accepting the Tag-Along Offer. If the Minority Shareholders do not deliver such written notice within the Tag-Along Period, the Minority Shareholders shall be deemed not to have accepted the Tag-Along Offer.

6.6.4. Should the consideration offered by the Person interested to purchase the Shares not be constituted, in whole or in part, by cash, the Minority Shareholders will be entitled to request, by giving a notice within the period set out in article 6.6.3 above, that the Fair Market Value of the selling Shares and the non-cash consideration is determined according to the following provisions:

- (i) the Minority Shareholders and Investor shall appoint within 10 (ten) Business Days of the date of the notice given pursuant to this article 6.6.4 an Appraiser that shall render its determination of the Fair Market Value within 30 (thirty) Business Days of its appointment;
- (ii) once the Fair Market Value is determined and within 15 (fifteen) Business Days of the notice of such determination, the Minority Shareholders will be entitled to exercise the Tag-Along Right pursuant to this article 6.6.

It is understood and agreed that any cost arising in connection herewith, shall be borne and paid equally by the relevant Shareholders.

6.6.5. If the Minority Shareholders do not notify Investor in accordance with articles 6.6.3 or 6.6.4 above (as the case may be) within the period set out therein, the Minority Shareholders will be deemed to have forfeited their right to the Tag-Along Right.

6.6.6. The closing of the sale of the Shares described in the Tag-Along Notice shall not occur, and Investor shall not sell any of such Shares before the expiration of the Tag-Along Period. In the event Investor sells to any third party any of its Shares in breach of this article 6.6, then the Minority Shareholders shall have the right to sell to Investor and Investor undertakes to purchase from the Minority Shareholders their Shares for a purchase price per Share and upon the terms and conditions set forth in the Tag-Along Notice.

6.6.7. In case Investor intends to sell all its Shares, the Tag-Along Right only applies in case Investor does not deliver the Drag-Along Notice foreseen under article 6.5.1 above.

6.7. Permitted transfers

Notwithstanding the provisions contained in articles 6.2 through 6.6 above, each Shareholder shall have the right to freely transfer its Shares, in whole or in part, to any Affiliate of such Shareholder, provided that:

- (i) such Affiliate becomes a party to any agreement entered into from time to time between the Shareholders;
- (ii) the transferring Shareholder be jointly liable with the Affiliate, for the breach by it or any such Affiliate of any agreement entered into from time to time between the Shareholders;
- (iii) the transfer be subject to the condition subsequent that the Person identified by the transferring Shareholder as an Affiliate ceases to qualify as such;
- (iv) if any Person previously identified by the transferring Shareholder as an Affiliate ceases to qualify as such under the Articles (in this context, a Prior Affiliate): (A) the Prior Affiliate promptly notifies the other Shareholders in the form of a notice specifying the initial share transfer and the date as from which the Prior Affiliate has ceased to be an Affiliate; (B) the transfer to such Prior Affiliate be terminated effective as of the date on which it ceased to qualify as an Affiliate; and (C) the transferred Shares be automatically returned to the transferring Shareholder and the transferring Shareholder then either reacquires them or causes another of its Affiliates to reacquire them;
- (v) if the transferring Shareholder does not want to reacquire the transferred Shares and does not find any of its Affiliates to acquire said shares within ten (10) Business Days following the notice received by the Prior Affiliate, the pre-emption rights and all procedures foreseen in articles 6.3. and 6.4 above shall apply provided, however, that should any of the transferred Shares not be transferred to another Shareholder, the transferring Shareholder shall be under the obligation to reacquire them in the event the transfer had been made in derogation of article 6.2 above.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

- (i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.
- (ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis within ten

(10) Business Days as from the vacancy until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the registered office of the Company or any other place indicated in the notice.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least five (5) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting which shall then be delivered twenty-four (24) hours in advance.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the chairman or by the joint signature of any two (2) directors or, with regard to the day-to-day management, by the day-to-day manager ("administrateur-délégué"), if any.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices. Where all the shares are in registered form, the convening notices are made by registered letters which must be sent eight days before the meeting to the registered shareholders.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second extraordinary General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the extraordinary General Meeting and indicate the date and results of the previous extraordinary General Meeting. The second extraordinary General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both extraordinary General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast. Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfill the aforementioned quorum and majority requirements with respect to each class of shares.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

Art. 11. Reserved matters. Notwithstanding anything herein to the contrary, the actions or resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company (at a general meeting of Shareholders or board meeting, as the case may be) or any of its subsidiaries unless decided with the prior written approval of CIR:

(i) any issuance of Shares in the share capital of the Company at a subscription price other than at Fair Market Value;

(ii) any issuance of Shares in the share capital of the Company at a subscription price below one Euro (EUR 1.-) per Share;

(iii) any amendments to these Articles or restated articles, including but not limited to the change of par value of the Shares;

(iv) adopting any stock option plan if the total options authorized by the plan plus any stock options awarded and not forfeited or lapsed since 7 November 2012 exceed 10% of the outstanding Shares at the time such option plan is adopted;

(v) any Asset Sale or any other extraordinary transaction leading to a change in the corporate structure of the Company or any of its subsidiaries, e.g. merger, migration;

(vi) taking out loans or other financial debt in excess of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) in the aggregate;

(vii) any transaction regarding the Shares held by the Investor (sale, transfer, pledge, or any other granting of rights or participation in the Shares), such consent may not be withheld if such transaction takes place at Fair Market Value with a third party who is not an Affiliate;

(viii) all related party transactions with the Investor or its Affiliates or shareholders in excess of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) in the individual case and two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) p.a. in the aggregate.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on 12 June at 2.00 pm of each year. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Information rights. CIR shall have access to the following information:

- (i) Quarterly and annual consolidated reports of the Company;
- (ii) Consolidated budget and business plan of the Company;
- (iii) Access (same as prior to 7 November 2012) to the Company's Oktopos system (or subsequent systems); and
- (iv) Sales statistics at restaurant level (for every present and future restaurant), for both owned and licensed points of sales, to be delivered to CIR on a quarterly basis.

Art. 14. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, if and when so required by law.

14.3. The General Meeting appoints the statutory auditors and/or réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve as required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits less the allocation to the legal reserve (when required) is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

15.4. Each Shareholder shall be entitled to a fraction of the dividends to be distributed in proportion to the share capital held by him in the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

Art. 17. Notices, Proxies, Signatories, Scope.

17.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

In addition to the other capitalized terms defined in the Articles, the following terms shall have the meaning ascribed to them here below:

"Affiliate": means, with respect to a Shareholder, any Person, which, directly or indirectly, controls, is controlled by, or is under common control with it (if applicable), or in case the Person is an individual, his/her spouse and/or children.

"Appraiser": means an investment bank of recognized standing selected, in the event of application of articles 6.2 through 6.7 above, by the concerned Shareholders or, if they are unable to agree or in case the investment banks selected by such Shareholders is then unable or unwilling to be appointed, by the Chairman of the International Chamber of Commerce in Paris.

"Asset Sale": means the sale of the shares of any subsidiary of the Company and/or of assets (going concerns, i.e. single restaurant) or of the existing or any future loan claim against any subsidiary of the Company.

"Business Day": means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorized to close in Luxembourg.

"CIR": means CIR INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg.

"Fair Market Value": means an amount equal to the consideration for the Shares that an unrelated third party would pay in an arm's length transaction in the open market, determined in accordance with the appropriate methodologies (i.e. discounted cash flow or based on EBITDA multipliers) applicable in similar transactions in the multi-unit restaurant industry, with particular reference to the European market.

"Investor": means Food Capital Investment GmbH (formerly PROVISTA Achthundertachtundfunfzigste Verwaltungsgesellschaft mbH), a company incorporated under the laws of Germany.

"Minority Shareholders": all the Shareholders of the Company, except Investor (including, for the avoidance of doubt, CIR).

"Person": any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other legal entity."

"Shares": means the shares of the Company.

"Shareholders": the Persons who are, from time to time, shareholders of the Company.

"Transfer": with reference to the Shares, means any act of sale and any other act or agreement, whether inter vivos or mortis causa, with or without valuable consideration (including, without limitation, sales, exchanges, contributions to share capital, creation of security interests, enforcement of security, forced sales and forced assignments, granting of any beneficial ownership rights or any other rights of use or possessory lien, securities lending, mergers and spin-offs) that result in the transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) of or a commitment to transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) the ownership or any rem right in or relating to the Shares or interests in the Company to a Person other than the parties previously owning such Shares or interests.

The terms to "transfer", "transferred", "transferor" and "transferee" as used in this Agreement, have a meaning consistent with that of transfer."

Fifth Resolution:

The Meeting acknowledged the resignation of Mr. Jason Harlan, as director of the Company, effective as of 4 October, 2012 and of Mr. Philippe Morales, Mr. Claudio Stabon and Mr. Enrico Maria Neckels, as directors of the Company, effective as of the date hereof.

Sixth Resolution:

The Meeting acknowledged the resignation of Fin-Controle S.A., as statutory auditor of the Company, effective as of the date hereof.

Seventh Resolution:

The Meeting resolved to grant discharge (quitus) to the resigning directors named in the fifth resolution above for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their respective resignation except for Mr Jason Harlan.

The Meeting further resolved to grant discharge (quitus) to the resigning statutory auditor named in the sixth resolution above for the performance of its mandate from the date of its appointment until the date hereof.

Such discharges are to be renamed at the next annual general meeting of shareholders approving the 2012 accounts, except for Mr Jason Harlan.

Eighth Resolution:

The Meeting resolved to appoint (i) Mr Lars Pfefferkorn, with professional address at Grosse Elbstrasse 212, 22767 Hamburg, Germany, as director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018; (ii) Mr Oliver Greiter, with professional address at Grosse Elbstrasse 212, 22767 Hamburg, Germany, as director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018; and (iii) Mr Jonas Huesmann, with professional address at Grosse Elbstrasse 212, 22767 Hamburg, Germany, as director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018.

The Meeting further resolved to appoint Fin-Controle S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, registered with the RCS under number B422.30 as the Company's statutory auditor, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.

Ninth Resolution:

The Meeting resolved to acknowledge and to approve the issuance of convertible notes in the form of a convertible loan agreement (the Loan Agreement) for an amount of up to one million seven hundred fifty thousand Euros (EUR 1,750,000.-) and the entry by the Company into an additional loan facility up to one million Euros (EUR 1,000,000.-) with CIR International S.A. (the Additional Facility Agreement, and together with the Loan Agreement, the Loan Facilities).

The Meeting further resolved (i) to commit to increase the share capital of the Company and to issue the corresponding amount of Shares (as defined in the Articles) upon conversion of the claims under the Loan Facilities, it being understood that such share capital increase and issuance of the Shares shall become effective only upon conversion (to be witnessed by a board meeting within the limits of the authorized share capital or, as the case may be, an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company and to be recorded in a notarial deed in Luxembourg) and that the Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding Shares, (ii) to ensure, in a case of transfer of shares, that the transferee becoming shareholder of the Company abides by the same obligations as per item (i) above, and (iii) to ratify, to the extent necessary, all acts prior to the date of the Meeting which carry out the intent and accomplish the present resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the notary by their surnames, names, civil status and residence, the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de novembre, à 10.00 heures,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Food Concepts Holding SA, une société anonyme ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 148.428 (la Société). La Société a été constituée le 18 septembre 2009 suivant un acte notarié, publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2060, page 98846. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 novembre 2012 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Enrico Maria NECKELS, demeurant à Luxembourg (le Président), qui a nommé Monsieur Thomas SEGAL, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Monsieur Ben STRUNKMANN-MEISTER, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détenaient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que quatre millions cinq cent vingt et un mille cent quatre-vingt-trois (4.521.183) actions, représentant quatre-vingt-deux pour cent (82%) étaient dûment représentées à l'Assemblée. Conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée et ont par conséquent reçu, et ont été informés de, l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Prise d'acte du rapport du conseil d'administration de la Société relatif aux transactions dans lesquelles certains administrateurs peuvent avoir eu un conflit d'intérêts avec ceux de la Société;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut procurer des services de gestion, assistance et autres services aux filiales, sociétés affiliées ou tiers en relation avec l'industrie alimentaire ou des services liés. Elle peut créer, acheter, vendre, concéder des licences ou utiliser tous droits de propriété intellectuelle ou droits similaires à cet effet.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

3. Modification des articles 6, 7.3, 11.4 et Section VIII (Définitions) des Statuts et création de nouveaux articles 11 et 13 afin de refléter les droits spécifiques conférés à CIR International S.A.;

4. Adoption des Statuts refondus;

5. Démission/révocation des administrateurs de la Société;

6. Démission du commissaire aux comptes de la Société;

7. Décharge (quitus) aux administrateurs démissionnaires ou révoqués et au commissaire aux comptes démissionnaire;

8. Nomination de nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes de la Société;

9. Approbation de l'émission d'obligations convertibles; et

10. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'Assemblée a décidé de prendre acte du rapport du conseil d'administration de la Société relatif aux transactions dans lesquelles certains administrateurs ont pu avoir un conflit d'intérêts avec la Société.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut procurer des services de gestion, assistance et autres services aux filiales, sociétés affiliées ou tiers en relation avec l'industrie alimentaire ou des services liés. Elle peut créer, acheter, vendre, concéder des licences ou utiliser tous droits de propriété intellectuelle ou droits similaires à cet effet.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Troisième Résolution:

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 6, 7.3, 11.4 et la Section VIII (Définitions) des Statuts et de créer de nouveaux articles 11 et 13 afin de refléter les droits spécifiques conférés à CIR International S.A. tels qu'indiqués à la quatrième résolution ci-dessous.

L'Assemblée a également décidé de fixer la date de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société au 12 juin à 14.00 heures de chaque année, et d'amender l'article 11.4 (qui sera renuméroté en article 12.4 à la suite de la refonte des Statuts adoptée à la quatrième résolution ci-dessous) en conséquence

Quatrième Résolution:

L'Assemblée a décidé de refondre les Statuts dans leur intégralité de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Food Concepts Holding SA» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut procurer des services de gestion, assistance et autres services aux filiales, sociétés affiliées ou tiers en relation avec l'industrie alimentaire ou des services liés. Elle peut créer, acheter, vendre, concéder des licences ou utiliser tous droits de propriété intellectuelle ou droits similaires à cet effet.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent quarante mille cinq cent treize euros (EUR 5.540.513,-), représenté par cinq millions cinq cent quarante mille cinq cent treize (5.540.513) Actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par vingt millions (20.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action

5.4. Le Conseil d'administration est autorisé pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de cette disposition dans le journal officiel du Luxembourg, Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux Actionnaires existants. Ces augmentations de capital pourront être souscrites et émises aux termes et conditions que le Conseil d'administration déterminera, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions à souscrire et à émettre, en tant qu'il appartiendra, déterminer le montant et la Classe d'actions à souscrire et à émettre, et déterminer si les actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission.

Art. 6. Actions.

6.1. Forme - Registre des Actions - Rachat d'actions

6.1.1. Les Actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives).

6.1.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.1.3. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.1.4. Sous réserve des dispositions de cession ci-dessous, une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.1.5. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

6.2. Immobilisation

6.2.1. Sans préjudice de l'article 6.7 ci-dessous, aucun des Actionnaires Minoritaires ne cédera, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ses Actions à un tiers avant l'expiration de la 4^{ème} année à compter de la date de constitution de la Société (la Période d'Immobilisation).

6.2.2. Au cours de la Période d'Immobilisation, chaque Actionnaire Minoritaire aura en tout cas le droit de céder, en totalité ou en partie, ses Actions à un ou plusieurs tiers, à condition que chacun d'entre eux soit identifié au préalable et approuvé par écrit par l'Investisseur, à son entière et libre discrétion.

6.3. Droit de Prémption de l'Investisseur

6.3.1. Sans préjudice de l'article 6.7 ci-dessous, l'Investisseur aura un droit de préemption concernant toute cession des Actions, suivant les modalités suivantes.

6.3.2. Au cas où un Actionnaire Minoritaire envisage de céder ses actions, il en avisera l'Investisseur par écrit (dans le contexte de cet article 6.3, l'Avis de Préemption), précisant/contenant:

- (i) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions et tout autre renseignement utile concernant cette Personne (en ce compris son actionnaire ultime ou entité qui la contrôle, le cas échéant);
- (ii) le prix offert pour chaque Action en vente;
- (iii) toutes les autres modalités de la cession proposée; et
- (iv) une copie de l'offre écrite reçue de la Personne intéressée par l'achat des Actions.

6.3.3. L'Investisseur aura le droit (dans le contexte de cet article 6.3, le Droit de Préemption), pour une période de quarante-cinq (45) Jours Ouvrables suivant réception de l'Avis de Préemption, d'acheter, en totalité ou en partie, les Actions en vente aux mêmes conditions et au prix fixés dans l'Avis de Préemption. L'Investisseur exercera le Droit de Préemption en en notifiant par écrit l'Actionnaire vendeur, laquelle notification fixera également la date (qui sera un Jour Ouvrable compris entre pas moins de cinq (5) et pas plus de trente (30) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle cette notification est donnée) à laquelle les Actions en vente seront cédées.

6.3.4. Si la contrepartie offerte par la Personne intéressée par l'achat des Actions n'est pas constituée, en totalité en numéraire, l'Investisseur sera en droit de demander, en envoyant une notification durant la période fixée à l'article 6.3.3 ci-dessus, que la Valeur Marchande des Actions en vente et la contrepartie autre qu'en numéraire soient déterminées selon les dispositions suivantes:

- (i) L'Investisseur et l'Actionnaire vendeur nommeront dans les 10 (dix) Jours Ouvrables de la date de la notification donnée en vertu de cet article 6.3.4 un Evalueur qui déterminera la Valeur Marchande dans les 30 (trente) Jours Ouvrables suivant sa nomination;
- (ii) une fois la Valeur Marchande déterminée et dans un délai de 15 (quinze) Jours Ouvrables suivant l'annonce de cette détermination, l'Investisseur sera en droit d'exercer son Droit de Préemption en vertu de cet article 6.3.

Il est entendu et accepté que tout coût y relatif sera à la charge et payé de manière égale par les Actionnaires concernés.

6.3.5. Si l'Investisseur ne notifie pas l'Actionnaire vendeur conformément aux articles 6.3.3 ou 6.3.4 ci-dessus (le cas échéant) ou n'exerce pas son Droit de Préemption pour une partie des Actions en ventes au cours de la période susmentionnée, CIR sera réputé avoir entièrement ou partiellement perdu son Droit de Préemption (le cas échéant) et la procédure prévue à l'article 6.4.2 ci-dessus s'appliquera.

6.3.6. Au cas où les Actionnaires Minoritaires choisissent de ne pas exercer du tout ou de ne pas exercer en plein leur Droit de Préemption conformément à l'article 6.4.3 ci-dessous, l'Actionnaire vendeur sera alors libre de céder toutes respectivement toutes les actions en vente restantes au même prix et selon les mêmes modalités précisées dans l'Avis de Préemption dans un délai de quarante-cinq (45) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la période de quarante-cinq (45) Jours Ouvrables mentionnée à l'article 6.3.3 ci-dessus à un tiers.

6.3.7. Si les actions en vente ne sont pas cédées durant cette période et aux conditions mentionnées à l'article 6.3.6 ci-dessus, l'Actionnaire vendeur se soumettra à nouveau aux dispositions des articles 6.3 et 6.4.

6.4. Droit de Préemption des Actionnaires Minoritaires

6.4.1. Sans préjudice de l'article 6.7 ci-dessus et sous réserve de l'article 6.3 ci-dessus, chaque Actionnaire Minoritaire aura un droit de préemption concernant une cession des Actions détenues par d'autres Actionnaires Minoritaires.

6.4.2. Au cas où un Actionnaire Minoritaire a l'intention de céder ses Actions et que l'Investisseur a choisi de ne pas exercer du tout ou de ne pas exercer en plein son Droit de Préemption prévu à l'article 6.3.3 ci-dessus, l'Actionnaire / les Actionnaires Minoritaire(s) en avisera(ront) par écrit les autres Actionnaires Minoritaires (dans le contexte de cet article 6.4, l'Avis de Préemption), précisant/contenant:

- (i) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions et tout autre renseignement pertinent concernant cette personne (en ce compris son actionnaire ultime ou entité qui la contrôle, le cas échéant);
- (ii) le prix offert pour chaque Action en vente; et
- (iii) toutes les autres modalités de la cession proposée.

6.4.3. Chaque Actionnaire Minoritaire non vendeur aura le droit (dans le contexte de cet article 6.4, le Droit de Préemption), pour une période de quarante-cinq (45) Jours Ouvrables après réception de l'Avis de Préemption, d'acheter au pro rata, en totalité ou en partie, les Actions en vente aux mêmes conditions et au prix fixés dans l'Avis de Préemption. Chaque Actionnaire Minoritaire non vendeur exercera le Droit de Préemption en en notifiant par écrit l'Actionnaire vendeur, laquelle notification fixera également la date (qui sera un Jour Ouvrable compris entre pas moins de cinq (5) et pas plus de trente (30) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle cette notification est donnée) à laquelle les Actions en vente seront cédées.

6.4.4. Si la contrepartie offerte par la Personne intéressée par l'achat des Actions n'est pas constituée, en totalité en numéraire, la Valeur Marchande déterminée en vertu de l'article 6.3.4 sera applicable.

6.4.5. Si l'Investisseur a choisi de ne pas entamer la procédure prévue à l'article 6.3.4 ci-dessus, chaque Actionnaire Minoritaire peut demander la détermination de la Valeur Marchande conformément à cet article.

6.5. Obligation de Sortie Conjointe

6.5.1. Sans préjudice de l'article 6.7 ci-dessous, si l'Investisseur reçoit une offre d'un tiers pour la vente de toutes (mais pas moins que toutes) ses Actions, l'Investisseur enverra une notification écrite (l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe) aux Actionnaires Minoritaires, précisant/contenant:

- (i) que l'Investisseur souhaite exercer son droit en vertu de cet article 6.5 concernant cette vente;
- (ii) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions et tout autre renseignement utile sur cette Personne (en ce compris son actionnaire ultime ou entité qui la contrôle, le cas échéant);
- (iii) les projets des documents d'achat et de vente fixant les modalités de paiement du prix en numéraire et toutes les autres modalités importantes d'une telle vente (le Projet de Contrat de Vente);
- (iv) l'offre écrite (l'Offre d'Obligation de Sortie Conjointe) dûment signée par le tiers, pour l'achat de toutes (mais pas moins que toutes) les Actions de l'Investisseur; et
- (v) le lieu et l'heure prévus pour la conclusion de cette vente.

6.5.2. A la remise de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe, les Actionnaires Minoritaires auront l'obligation de vendre leurs Actions, libres de toutes charges, au tiers en vertu des modalités fixées dans le Projet de Contrat de Vente et dans l'Offre d'Obligation de Sortie Conjointe.

6.6. Droit de Sortie Conjointe

6.6.1. Sans préjudice de l'article 6.7 ci-dessous, si l'Investisseur a l'intention de vendre la totalité ou une partie de ses Actions, l'Investisseur offrira aux Actionnaires Minoritaires le droit de participer à une telle vente sur une base proportionnelle.

6.6.2. Pour les besoins de l'article 6.6.1 ci-dessus, l'Investisseur délivrera une notification écrite (l'Avis de Droit de Sortie Conjointe) aux Actionnaires Minoritaires, précisant/contenant:

- (i) le nom de la Personne intéressée par l'achat des Actions et tout autre renseignement utile sur cette Personne (en ce compris son actionnaire ultime ou entité qui la contrôle, le cas échéant);
- (ii) le prix par Action proposée à la cession; et
- (iii) les projets des documents de vente fixant les modalités de paiement du prix et toutes les autres modalités importantes d'une telle vente;
- (iv) une offre aux Actionnaires Minoritaires de participer à une telle vente, soumise au même prix, aux mêmes modalités que celles offertes à l'Investisseur (l'Offre de Droit de Sortie Conjointe); et
- (v) une indication du lieu et de l'heure prévus pour la conclusion de la vente.

6.6.3 Chaque Actionnaire Minoritaire aura le droit, durant une période de quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis de Droit de Sortie Conjointe (la Période de Droit de Sortie Conjointe) de fournir à l'Investisseur un avis par écrit marquant son accord de l'Offre de Droit de Sortie Conjointe. Si un Actionnaire Minoritaire ne fournit pas un tel avis écrit durant la Période de Droit de Sortie Conjointe, ce dernier sera considéré comme ne pas avoir accepté l'Offre de Droit de Sortie Conjointe.

6.6.4 Si la contrepartie offerte par la Personne intéressée par l'achat des Actions n'est pas constituée, en totalité de numéraire, chaque Actionnaire Minoritaire aura le droit de demander, en notifiant pendant la période fixée à l'article 6.6.3 ci-dessus, que la Valeur Marchande des Actions en vente et la contrepartie autre qu'en numéraire soient déterminées conformément aux dispositions suivantes:

- (i) Les Actionnaires Minoritaires désireux de vendre leurs Actions et l'Investisseur nommeront dans les 10 (dix) Jours Ouvrables à compter de la date de l'avis donné en vertu de cet article 6.6.4 un Evalueur qui déterminera la Valeur Marchande dans les 30 (trente) Jours Ouvrables suivant sa nomination;
- (ii) une fois la Valeur Marchande fixée et dans un délai de 15 (quinze) Jours Ouvrables à partir de l'annonce de cette détermination, chaque Actionnaire Minoritaire sera en droit d'exercer le Droit de Sortie Conjointe en vertu de cet article 6.6.

Il est entendu et accepté que tout coût y relatif sera à la charge et payé de manière égale par les Parties concernées.

6.6.5. Si un des Actionnaires Minoritaires ne notifie pas l'Investisseur conformément aux articles 6.6.3 ou 6.6.4 ci-dessus (le cas échéant) au cours de la période fixée, cet Associé Minoritaire sera considéré comme ayant perdu son droit au Droit de Sortie Conjointe.

6.6.6. La conclusion de la vente des Actions décrites dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe n'aura pas lieu et l'Investisseur ne vendra aucune de ces Actions avant l'expiration de la Période de Droit de Sortie Conjointe. Si l'Investisseur vend à un tiers n'importe lesquelles de ses Actions en violation de cet article 6.6, alors chaque Actionnaire Minoritaire aura le droit de vendre à l'Investisseur et l'Investisseur s'engage à acheter à chaque Actionnaire Minoritaire ses Actions à un prix d'acquisition par Action et selon les modalités fixées dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

6.6.7. Au cas où l'Investisseur a l'intention de vendre toutes ses Actions, le Droit de Sortie Conjointe ne s'applique que si l'Investisseur ne délivre pas l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe prévue à l'article 6.5.1 ci-dessus.

6.7. Cessions autorisées

Nonobstant les dispositions des articles 6.2 à 6.6 ci-dessus, chaque Actionnaire aura le droit de céder librement ses Actions, en totalité ou en partie, à un Affilié de cet Actionnaire, pourvu que:

- (i) cet Affilié devienne partie de tout pacte conclu entre les Actionnaires de temps à autre;
- (ii) l'Actionnaire cédant soit conjointement responsable avec l'Affilié pour la violation par lui ou par son Affilié de tout pacte conclu entre les Actionnaires de temps à autre;
- (iii) la cession soit soumise à la condition résolutoire que la Personne identifiée par l'Actionnaire cédant comme un Affilié cesse de remplir les conditions en tant que tel;
- (iv) si une Personne identifiée auparavant comme un Affilié par l'Actionnaire cédant cesse de l'être selon les Statuts (dans ce contexte, un Affilié précédent): (A) l'Affilié Précédent notifie rapidement les autres Actionnaires sous la forme d'un avis précisant la cession d'actions initiale et la date à laquelle l'Affilié précédent a cessé d'être un Affilié; (B) la cession à cet Affilié Précédent est résiliée à compter de la date à laquelle ce cessionnaire a cessé d'être un Affilié; et (C) les Actions cédées sont automatiquement retournées à l'Actionnaire cédant et l'Actionnaire cédant les rachète ou fait en sorte qu'un autre de ses Affiliés les rachète;
- (v) si l'Actionnaire cédant ne veut pas racheter les Actions cédées et ne trouve aucun de ses Affiliés pour acquérir lesdites actions dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant l'avis reçu par l'Affilié précédent, les droits de préemption et toutes les procédures prévues aux articles 6.3 et 6.4 ci-dessus seront applicables à condition, toutefois, que, si n'importe laquelle des Actions cédées n'était pas cédée à un autre Actionnaire, l'Actionnaire cédant serait dans l'obligation de la racheter au cas où la cession était effectuée en dérogation à l'article 6.2 ci-dessus.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, pas nécessairement actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.
- (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la vacance jusqu'à ce que la nomination définitive ait lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président.
- (ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- (iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion qui sera alors délivrée vingt-quatre (24) heures à l'avance.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature du président ou par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou, en ce qui concerne la gestion journalière, par le délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) s'il y en a un.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale).

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote (i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations. Lorsque toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être adressées par courrier recommandé uniquement et doivent être envoyées aux actionnaires inscrits huit jours avant l'assemblée.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (pas nécessairement actionnaire) afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vi) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(vii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

Art. 11. Matières réservées. Nonobstant toute clause contraire dans les présentes, les actions ou résolutions listées ci-dessous ne pourront être entreprises par la Société (lors d'une assemblée générale des Actionnaires ou d'un conseil d'administration, le cas échéant) ou l'une de ses filiales qu'avec l'accord préalable écrit de CIR:

- (i) toute émission d'Actions dans le capital social de la Société à un prix de souscription autre qu'à la Valeur Marchande;
- (ii) toute émission d'Actions dans le capital social de la Société à un prix de souscription inférieur à un euro (EUR 1,-) par Action;
- (iii) toutes modifications des présents Statuts ou des statuts refondus, y compris, mais sans limitation, le changement de valeur nominale des Actions;
- (iv) l'adoption de tout plan d'option d'achat d'actions (stock option) si la totalité des options autorisées par le plan plus toute option accordée et non perdue ou expirée depuis le 7 novembre 2012 excède 10% des Actions en circulation au moment de l'adoption de ce plan d'option d'achat d'actions;
- (v) toute Vente d'Actifs ou toute autre transaction extraordinaire ayant pour conséquence un changement de la structure de la Société ou de l'une de ses filiales, ex. fusion, délocalisation;
- (vi) accorder des prêts ou tout autre financement de plus de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-);
- (vii) toute transaction ayant trait aux Actions détenues par l'Investisseur (vente, transfert, nantissement ou tout autre octroi de droits ou participation dans les Actions), ce consentement ne peut être retiré si la transaction en question se fait à la Valeur Marchande avec un tiers qui n'est pas un Affilié;
- (viii) toutes transactions des parties liées avec l'Investisseur ou ses Affiliés ou actionnaires de plus de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour chaque cas individuel et deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par an en totalité.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le 12 juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Droits à information. CIR a un droit d'accès aux informations suivantes:

- (i) Rapports consolidés trimestriels et annuels de la Société;
- (ii) Budget consolidé et business plan de la Société;
- (iii) Accès (tel que cela est le cas avant le 7 novembre 2012) au système Oktopos de la Société (ou systèmes subséquents); et
- (iv) Statistiques de vente au niveau des restaurants (pour tout restaurant actuel ou futur), pour chaque point de vente détenu et ayant une licence, à remettre chaque trimestre à CIR.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas requis par la loi.

14.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

15.4 Chaque actionnaire aura droit à une fraction des dividendes calculée à due concurrence de la partie du capital social de la Société détenue par ledit Actionnaire.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Convocations, Pouvoirs, Signataires, Étendue.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, telefax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

VIII. Définitions

En plus des termes en lettres capitales définis dans les Statuts, les termes suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

«Affilié»: signifie, concernant un Actionnaire, toute Personne, qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou sous contrôle commun avec lui (le cas échéant), ou si la Partie est une personne physique, son conjoint et/ou enfants.

«Évaluateur»: signifie une banque d'affaires de réputation notoire choisie, en cas d'application des articles 6.2 à 6.7 ci-dessus, par les Actionnaires concernés, ou s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord ou si les banques d'affaires choisies par ces Actionnaires ne sont alors pas en mesure ou ne désirent pas être nommées, par le Président de la Chambre de Commerce Internationale de Paris.

«Vente d'Actifs»: signifie la vente des actions de toute filiale de la Société et/ou d'actifs (fonds de commerce, i.e. un restaurant unique) ou de créances sur prêts actuels ou futurs envers toute filiale de la Société.

«Jour Ouvrable»: signifie un jour autre que les samedis et les dimanches et n'importe quels autres jours où les institutions de crédit sont fermées à Luxembourg.

«CIR»: signifie CIR INTERNATIONAL S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg au 5 Place du Théâtre.

«Valeur Marchande»: signifie un montant égal à la contrepartie pour les Actions qu'un tiers indépendant paierait lors d'une transaction effectuée à des conditions de concurrence normales sur un libre marché, déterminé conformément aux méthodologies adaptées (par exemple valeur actualisée des flux de trésorerie ou basée sur les multiples EBITDA)

qui s'appliquent à des transactions similaires dans l'industrie de la restauration à implantation multiple, avec une référence particulière au marché européen.

«Investisseur»: signifie Food Capital Investment GmbH (anciennement PROVISTA Achthundertachtundfünfzigste Verwaltungsgesellschaft mbH), une société constituée selon les lois allemandes.

«Actionnaires Minoritaires»: tous les Actionnaires de la Société sauf CIR.

«Personne»: toute personne physique, société, association, organisation sans personnalité morale ou autre personne morale.

«Actions»: signifie à la fois les actions de Classe A et les actions de Classe B de la Société.

«Actionnaires»: les Personnes qui sont, de temps à autre, actionnaires de la Société.

«Cession»: en référence aux Actions, signifie tout acte de vente et tout autre acte ou contrat, soit inter vivos ou mortis causa, avec ou sans contrepartie de valeur (en ce compris, notamment, les ventes, échanges, apports au capital social, créations de sûretés, mise en application de sûretés, ventes forcées, et cessions forcées, octroi de droits de bénéficiaires économiques ou n'importe quels autres droits d'utilisation ou des droits de rétention, prêts de titres, fusions et scissions) qui ont pour résultat la cession (même provisoire et/ou sur base fiduciaire) de ou une promesse de céder (même provisoirement et/ou sur base fiduciaire) la propriété ou tout droit rem sur ou relatif aux Actions ou participations dans la Société à une Personne autre que les parties détenant auparavant ces Actions ou participations dans la Société. Les termes «cession», «cédé», «cédant» et «cessionnaire» tel qu'utilisés dans ce Pacte, ont une signification conforme à celle de cession.

Cinquième Résolution:

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jason Harlan, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 octobre 2012, et de Messieurs Philippe Morales, Claudio Stabon et Enrico Maria Neckels, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à la date des présentes.

Sixième Résolution:

L'Assemblée a pris acte de la démission de Fin-Contrôle S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet à la date des présentes.

Septième Résolution:

L'Assemblée a décidé de donner décharge (quitus) aux administrateurs démissionnaires nommés à la cinquième résolution ci-dessus pour la bonne exécution de leurs mandats à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission respective, à l'exception de Monsieur Jason Harlan.

L'Assemblée a également décidé de donner décharge (quitus) au commissaire aux comptes démissionnaire nommé à la sixième résolution ci-dessus pour la bonne exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Ces décharges sont à renouveler lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2012, sauf en ce qui concerne Monsieur Jason Harlan.

Huitième Résolution:

L'Assemblée a décidé de nommer (i) Monsieur Lars Pfefferkorn, ayant son adresse professionnelle à Grosse Elbstrasse 212, 22767 Hambourg, Allemagne, en tant qu'administrateur, avec effet à la date de l'Assemblée pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018; (ii) Monsieur Oliver Greiter, ayant son adresse professionnelle à Grosse Elbstrasse 212, 22767 Hambourg, Allemagne, en tant qu'administrateur, avec effet à la date de l'Assemblée pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018; et (iii) Monsieur Jonas Huesmann, ayant son adresse professionnelle à Grosse Elbstrasse 212, 22767 Hambourg, Allemagne, en tant qu'administrateur, avec effet à la date de l'Assemblée pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée a également décidé de nommer Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 422.30, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013.

Neuvième Résolution:

L'Assemblée a décidé de prendre acte de, et d'approuver l'émission d'obligations convertibles sous la forme d'un contrat de prêt convertible (le Contrat de Prêt) pour un montant maximum d'un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) et la conclusion par la Société d'un contrat de prêt additionnel d'un montant maximum d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) avec CIR International S.A. (le Contrat de Prêt Additionnel, et ensemble avec le Contrat de Prêt, les Contrats de Prêt).

L'Assemblée a également décidé (i) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et émettre le montant correspondant d'Actions (tel que défini dans les Statuts) au moment de la conversion des créances découlant des Contrats

de Prêt, étant entendu que cette augmentation du capital social et cette émission d'Actions ne deviendront effectives qu'au moment de la conversion (laquelle devra être constatée par le conseil d'administration dans les limites du capital social autorisé ou, le cas échéant, l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société pardevant un notaire luxembourgeois) et que les Actions seront des actions sous forme nominative qui conféreront à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des Actions actuellement émises et en circulation, (ii) de s'assurer, en cas de transfert d'actions, que le cessionnaire, qui deviendra un actionnaire de la Société, se soumette aux mêmes obligations prévues au point (i) ci-avant, et (iii) de ratifier, dans la mesure nécessaire, tous les actes passés avant la date de l'Assemblée dont le but était d'accomplir les présentes résolutions.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.M. NECKELS, T. SEGAL, B. STRUNKMANN-MEISTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14827. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012155811/1169.

(120205917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Sautic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 19.441.

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SAUTIC S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 19441), incorporated by a notarial deed on June 2, 1982, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 202 of August 24, 1982, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 25, 2011, published in the Mémorial number 2692 of November 5, 2011.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Lucile Wernert, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Racot, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien Bombenger, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor on the financial year 2011;
2. presentation and approval of the annual accounts as at 2011;
3. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
4. decision to put the company into liquidation;
5. appointment of the Liquidator and definition of its powers.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders hears the report of the Board of Directors as well as the report of the Statutory Auditor of the Company's financial year as per December 31, 2011.

A copy of the report of the Statutory Auditor will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to approve the Company's balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2011.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant discharge to the Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company. The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», a société anonyme, having its registered office in L-8308 Capellen, 83 Pafebruch, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAUTIC S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 19441) constituée suivant acte notarié en date du 2 juin 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 24 août 1982, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial numéro 2692 du 5 novembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Sébastien Bombenger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31.12.2011;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. dissolution et mise en liquidation de la société;
5. nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires entend le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire de la Société sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Une copie du rapport du commissaire restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'approuver les comptes annuels de la Société, arrêtés au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, C. RACOT, S. BOMBENGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14841. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153264/135.

(120201576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Vanda Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.826.

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.770,

en sa qualité d'actionnaire unique de VANDA PROPERTY S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.826, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 septembre 2010, n° 2026 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013; et

3 Modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société pour changer l'année sociale;

4 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue française, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the english version of the preceding text:

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 106.770,

in its capacity as Sole Shareholder of VANDA PROPERTY S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.826, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated July 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 29, 2010, n° 2026, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company"),

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, juriste, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 15, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1st December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1st January 2013 and end on 31 December 2013;

3 To amend subsequently the article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year;

4 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) that an interim financial year will begin on 1st December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1st January 2012 and end on 31 December 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year, which shall from now on read as follows:

" **Art. 18.** The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st the same year."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13742. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153351/103.

(120201547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Crismagand, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Signatures de catégorie A

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Signatures de catégorie B

- Monsieur Charly PERNOUD, diplômé de l'école supérieure d'ingénieur de Marseille, demeurant au 25, avenue Felix Faure, F-75015 Paris, France.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2012

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156902/32.

(120207868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Across International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 148.085.

—
L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Lambertus HAMERS, administrateur de société, né à Goirle (Pays-Bas), le 29 janvier 1966, demeurant professionnellement à B-9052 Gent, Technologiepark Zwijnaarde, 3,
détenteur d'une (1) part sociale de catégorie B.

2. - La société de droit chypriote "RUFARO INVESTMENTS LTD", avec siège social à Limassol (Chypre), Griva Digeni, 84, Savvides Building, Fiat/Office 201, P.C. 3101, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 244658,
détentriche de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Joris ALLAERT, directeur financier, né à Torhout (Belgique) le 5 avril 1959, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Twee Dreven, 29, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 19 octobre 2012.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.-, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ACROSS INTERNATIONAL s.à r.l.(numéro d'identité 2009 24 23 485), avec social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.085,' constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1923 du 2 octobre 2009,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente mille euros (€ 230.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (€ 242.500.-), par l'émission de mille huit cent quarante (1.840) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie B existantes.

Souscription - Libération

Les associés, après avoir constaté que l'associée sub 2.-, à savoir la société "RUFARO INVESTMENTS LTD", a renoncé à souscrire à la susdite augmentation de capital, décident d'admettre à la souscription des mille huit cent quarante (1.840) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune:

- a) l'associé sub 1.-, à savoir Monsieur Lambertus HAMERS, à concurrence de cent vingt (120) parts sociales nouvelles;
- b) Monsieur Luc OSSELAER, administrateur de société, né à Bruges (Belgique) le 21 septembre 1964, demeurant à B-9000 Gand, Kwaadham, 6, à concurrence de cinq cent vingt (520) parts sociales nouvelles;
- c) Monsieur Peter HINSEN, administrateur de société, né à Assenede (Belgique) le 23 août 1969, demeurant à B-9630 Zwalm, Galerijpad, 1, à concurrence de cinq cent vingt (520) parts sociales nouvelles;
- d) Monsieur Alfons SCHENCK, administrateur de société, né à Turnhout (Belgique) le 24 janvier 1963, demeurant à B-2460 Kasterlee, Meere Goor, 43, à concurrence de cinq cent vingt (520) parts sociales nouvelles;
- e) Monsieur Beverly SMET, manager, né à Sint-Niklaas (Belgique) le 31 décembre 1978, demeurant à B-9032 Wondelgem, Uitvangstraat, 54, à concurrence de quatre-vingts (80) parts sociales nouvelles;
- f) Monsieur Ruud KOOL, manager, né à Munstergeleen (Pays-Bas) le 20 mars 1973, demeurant à NL-4797 EM, Willemstad NB, Maartenskreek, 4, à concurrence de quatre-vingts (80) parts sociales nouvelles;

Lesquels souscripteurs sub a) à f), tous ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Joris ALLAERT, prénommé, en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées en date des 19 et 20 octobre 2012, lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci, ont déclaré souscrire les prédites mille huit cent quarante (1.840) parts sociales nouvelles de catégorie B, dans les proportions ci-dessus indiquées et les libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de deux cent trente mille euros (€ 230.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

1) La société "RUFARO INVESTMENTS LTD", préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de catégorie A	99
2) Monsieur Lambertus HAMERS, préqualifié, cent vingt et une parts sociales de catégorie B	121
3) Monsieur Luc OSSELAER, préqualifié, cinq cent vingt parts sociales de catégorie B	520
4) Monsieur Peter HINSEN, préqualifié, cinq cent vingt parts sociales de catégorie B	520
5) Monsieur Alfons SCHENCK, préqualifié, cinq cent vingt parts sociales de catégorie B	520
6) Monsieur Beverly SMET, préqualifié, quatre-vingts parts sociales de catégorie B	80
7) Monsieur Ruud KOOL, préqualifié, quatre-vingts parts sociales de catégorie B	80
Total: mille neuf cent quarante parts sociales	1.940

Deuxième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (€ 242.500.-), divisé en quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A et mille huit cent quarante et une (1.841) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le 3^e alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. al. 3.** L'assemblée des associés pourra décider de la répartition du solde bénéficiaire qui sera soit versé aux associés au prorata de leur participation dans le capital social soit versé aux gérants en rémunération de leur mandat.»

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société, pour une durée indéterminée, Messieurs Luc OSSELAER, Peter HINSSEN, Alfons SCHENCK, Beverly SMET, Ruud KOOI et Joris ALLAERT, tous six préqualifiés.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros (€ 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALLAERT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 novembre 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012153460/90.

(120201832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Mont-Blanc Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.723.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,
on the seventh day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
acting in his capacity as proxy holder of:

"Laconia Invest & Finance Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands established and having its registered office at Trident Chambers, Wickham Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands),

pursuant to a proxy given in Jeddah (Saudi Arabia), on 24 October 2012,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same person declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Mont-Blanc Real Estate S..à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 140 723 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 July 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2087 of 28 August 2008.

The Articles of Association of said Company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred and fifty (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has been, as of the date of incorporation of the Company, sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "Mont-Blanc Real Estate S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société:

"Laconia Invest & Finance Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers, Wickham Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), en vertu d'une procuration donnée à Jeddah (Arabie Saoudite), le 24 octobre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement, ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «Mont-Blanc Real Estate S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 723, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 28 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2087 du 28 août 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est resté, depuis la date de la création de la Société, seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «Mont-Blanc Real Estate S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14823. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153110/98.

(120201552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.770,

en sa qualité d'actionnaire unique de TANCREDE S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.958, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 février 2006, n° 420 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 28 novembre 2007 suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2008, n° 92 (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stumper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013; et

3 Modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société pour changer l'année sociale;

4 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

147595

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue française, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the english version of the preceding text:

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 106.770,

in its capacity as Sole Shareholder of TANCREDE S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.958, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated November 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 25, 2006, n° 420, and whose articles of incorporation have been amended on November 28, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 14, 2008, n° 92 (the "Company"),

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, jurist, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 15, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1st December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1st January 2013 and end on 31 December 2013;

3 To amend subsequently the article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year;

4 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) that an interim financial year will begin on 1st December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1st January 2012 and end on 31 December 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year, which shall from now on read as follows:

" **Art. 18.** The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st the same year."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13739. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153325/105.

(120201699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Immo Pro Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 146.334.

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Vitor SOUSA, gérant de sociétés, né à Sintra (Portugal), le 2 mars 1965, demeurant professionnellement à L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Immo Pro Concept", ayant son siège social à L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 146.334, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 18 juin 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Niederanven. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s)."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EUR.

DONT ACTE , fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vitor SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2012. Relation GRE/2012/3768. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152389/37.

(120201338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.721.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Pradera Central Management S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111 810), acting in the interest and on behalf of Pradera Central & Eastern Fund,

represented by Mrs Gwendoline LALOUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 30 October 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Pradera Central Holdco S.à r.l. (the "Company"), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary 25 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 323 on 14 February 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 111.721. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 on 30 May 2008;

- that he has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the subscribed capital by an amount of 100.- EUR to bring it from its present amount of 118,000.- EUR to 118,100.- EUR by the issuance of 1 new share with a par value of 100.- EUR.

2. Contribution of the said increase of capital in kind of a part of a certain, liquid and immediately payable claim held by the sole shareholder against Pradera Central Holdco S.à r.l. of an amount of 702,000. - EUR, the surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution being transferred to a share premium account of the corporation.

3. To extend the period during which the management is authorized to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, to a period ending five (5) years following the date of publication of the articles of incorporation amended on 7 November 2012 in the Mémorial, Recueil C,

4. To amend accordingly articles 6 and 7 of the articles of incorporation of the Company.

5. Miscellaneous.

- that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as stated here above, resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighteen thousand euro (EUR 118,000.-) to one hundred eighteen thousand and one hundred euro (EUR 118,100.-) divided into one thousand one hundred and eighty-one (1,181) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), by creation of one (1) new share.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe to the one (1) new share and to have it fully paid up by contribution in kind of a part of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against the company Pradera Central Holdco S.à r.l. of an amount of seven hundred and two thousand euro (702,000.- EUR).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind, being the amount of seven hundred and one thousand and nine hundred euro (701,900. - EUR) shall be transferred to a share premium account of the corporation.

Second resolution

The sole shareholder, represented as stated here above, resolves to extend the period during which the management is authorized to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, to a period ending five (5) years following the date of publication of the articles of incorporation as amended on 7 November 2012 2012 in the Mémorial, Recueil C,

Third resolution

The sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6. Capital. First paragraph.** The capital is set at one hundred eighteen thousand and one hundred Euro (EUR 118,100.-) represented by one thousand one hundred and eighty-one (1,181) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share."

Fourth resolution

The sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend article 7 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 7. Amendment of the capital.** The authorised capital of the Company is set at two hundred million euro (EUR 200,000,000.-) divided into two million (2,000,000) shares each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The board of managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the articles of incorporation as amended on 7 November 2012 in the Memorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine.

The board of managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article 7 shall be amended accordingly."

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le sept novembre.

Par devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Pradera Central Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (RCS Luxembourg B 111 810), agissant pour les besoins et au nom de Pradera Central & Eastern Fund,

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline LALOUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2012.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de Pradera Central Holdco S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 323 le 14 février 2006, modifié la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, le 30 mai 2008, N°1333, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-111.721.

- qu'elle reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmenter le capital social d'un montant de 100,- EUR pour le porter de son montant actuel de 118.000,- EUR à 118.100,- EUR par l'émission de 1 nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100,- EUR.

2. Apport en nature d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par le seul associé à l'encontre de Pradera Central Holdco S.à r.l. d'un montant de 702.000,- EUR, la différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de l'apport étant transférée à un compte prime d'émission de la société.

3. Etendre la période durant laquelle le conseil de gérance est autorisé à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, en émettant des parts sociales aux détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à une période de cinq (5) ans suivant la date de publication des statuts amendés en date du 7 novembre 2012 dans le Mémorial, Recueil C.

4. Modifications concordantes des articles 6 et 7 des statuts.

5. Divers.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent euros (100,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent dix-huit mille euros (118.000,- EUR), à cent dix huit mille cent euros (118.100,- EUR) divisé en mille cent quatre-vingt-une (1.181) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), le tout par émission d'une (1) part sociale nouvelle.

Souscription - Paiement

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer moyennant apport en nature d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre Pradera Central Holdco S.à r.l. d'un montant de sept cent deux mille euros (702.000,- EUR).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée, étant de sept cent un mille neuf cents euros (701.900 EUR) sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme dite est, décide d'étendre la période durant laquelle le conseil de gérance est autorisé à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, en émettant des parts sociales aux détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à une période de cinq (5) ans suivant la date de publication des statuts amendés en date du 7 novembre 2012 dans le Mémorial, Recueil C.

Troisième résolution

L'associé unique, représenté comme dite est, décide de modifier en conséquence l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social. Alinéa 1^{er}** . Le capital est fixé à cent dix-huit mille cent euros (EUR 118.100,-) représenté par mille cent quatre-vingt-une (1.181) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique, représenté comme dite est, décide de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent millions d'euros (200.000.000,- EUR) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil de gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts amendés en date du 7 novembre 2012, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le conseil de gérance de la Société peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 7 sera modifié en conséquence.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LALOUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52863. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156045/193.

(120205850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Signitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 114.640.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 15 novembre 2012 que:

EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY SA, représentée par Monsieur Tim NEWMAN cède 49 (quarante-neuf) parts sociales qu'elle détient dans la société à Monsieur Jeff LUX.

Après cette cession, la répartition des parts sociales de la société est la suivante:

Monsieur LUX Thomas	30 parts
Monsieur LUX Jeff	70 parts
	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2012157307/18.

(120207847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.